



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://www.lacode.be/analyse-rendre-visite-a-un-parent.html>

# **ANALYSE - Rendre visite à un parent détenu : quelle place pour l'enfant ?**

- Nos publications - Enfants de parents détenus en prison -

Date de mise en ligne : lundi 20 décembre 2021

---

**La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)**

---

Rendre visite à un.e proche en prison est difficile. Et du point de vue d'un enfant, cette expérience devient une véritable épreuve.

En plus des horaires, des complications organisationnelles, de l'attente - souvent interminable - et de la présence d'un personnel peu ou pas formé pour être au contact d'enfants, les salles d'attente et le cadre de manière générale ne sont pas adaptés aux enfants.

De surcroit, de nombreuses raisons peuvent empêcher un enfant de rendre visite à son parent emprisonné : la distance, la durée des trajets, l'absence de véhicule, les coûts de déplacement, les difficultés financières, les horaires de la prison, etc. Pour pallier à ces obstacles, le projet Itinérances de la Croix-Rouge de Belgique permet à une partie d'entre eux de maintenir le lien familial malgré les obstacles (géographiques, pécuniaires, organisationnels...). La mission sociale du maintien du lien entre les enfants et leur(s) parents détenus est également assurée par l'ASBL Relais Enfants-Parents et les services d'Aide aux Détenus (SAD). L'ASBL « Relais Enfants-Parents » intervient à la demande du parent détenu, d'un.e autre membre de la famille, du/de la juge de la jeunesse, ou d'un.e enfant. L'objectif de cette association est que les enfants puissent entretenir des relations régulières avec leur parent détenu, dans les meilleures conditions possibles et avec le soutien de psychologues spécialisé-e-s.

Quels sont les droits des enfants qui souhaitent rendre visite à un parent en détention ? Dans quelles conditions une telle visite se déroule-t-elle ? La CODE se penche sur cette réalité très peu connue du grand public et appuie son analyse par une expérience immersive lors d'une visite d'enfants organisée dans un des établissements pénitentiaires de Belgique.